

Police municipale Une unité cynophile au service de la sécurité

Après la création de la brigade de nuit en 2006, la police municipale se dote d'un nouvel équipage : une unité cynophile. Composée de deux maîtres-chiens, elle a pour vocation le soutien de l'action des agents dans leurs opérations. Sa présence, principalement dissuasive, permet de favoriser le dialogue plutôt qu'un affrontement verbal ou physique avec les agents de police.

La Ville n'étant pas dotée de structures permanentes pour l'accueil de chiens de police, elle a proposé à deux agents d'utiliser des chiens personnels qui seront mis à disposition de la Ville dans le cadre d'une convention. Afin d'assurer un entraînement et un perfectionnement indispensables et réguliers, les deux agents seront affiliés à l'Association cynophile de la police municipale des Yvelines, basée à Elancourt.

Une police municipale armée et entraînée

La sécurité des personnes et des biens est la priorité des 42 agents saint-germanoises qui l'assure au quotidien en étroite collaboration avec la police nationale.

Afin d'asseoir l'autorité des policiers et renforcer la sécurité, la Ville a obtenu de la préfecture de police l'autorisation d'armer sa police en septembre 2015. En fonction des résultats obtenus à des tests psychologiques et suite à une formation théorique et pratique, le maire autorise chaque agent, au cas par cas, à être armé pendant son service. Seule une situation de légitime défense (pour soi-même ou pour autrui) justifie l'utilisation de son arme à feu par un agent.

Une police municipale en modernisation constante

Depuis le 19 janvier 2015, les Agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et agents de la police municipale sont équipés d'appareils numériques portables qui leur permettent de dresser des procès-verbaux électroniques. L'ensemble des opérations de verbalisation est numérisé, depuis l'enregistrement du procès-verbal jusqu'au recouvrement des amendes. La mise en place du système de PV électroniques permet un allègement des tâches administratives et des dépenses publiques saint-germanoises.

Pour dissuader les automobilistes peu scrupuleux de se garer dans des zones gênantes ou dangereuses et afin de retrouver la fluidité de circulation dans le cœur de ville, trois zones ont été définies pour la mise en place de la vidéoverbalisation. Gérée grâce aux caméras de vidéoprotection depuis le centre de supervision urbaine de la police municipale elle permet de dématérialiser la contravention.

Vidéoverbalisation : trois zones en cœur de ville

- La rue de la Surintendance, où le stationnement en double-file ou sur les passages-piétons est fréquent, en dépit du dépose-minute prévu aux abords de la station de RER.
- La place du Marché-Neuf, où les places de livraison sont réservées aux livreurs et la rue du Vieux-Marché, où les stationnements anarchiques sont réguliers.
- La rue des Écuysers.



CONTACTS

Attaché de presse

Timothé POULAIN

timothé.poulain@saintgermainenlaye.fr

01 30 87 20 81

Responsable de la communication

Nathalie GREGOIRE

nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr

01 30 87 20 83